



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 novembre 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Isabelle MOREAUX JOUANNET
5 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
6 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
7 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
8 AIX-LES-BAINS	T OBISSIER Philippe	
9 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
10 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
11 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Départ après la délibération 16
12 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
13 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
14 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
15 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT Départ après la délibération 34
16 ENTRELACS	T COCHET Claire	
17 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
18 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
19 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	Départ après la délibération 18
20 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
21 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
22 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	Pouvoir de Philippe DA SILVA LOPES
23 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
24 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Pouvoir de Nicolas MERCAT
25 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
26 MERY	T FONTAINE Nathalie	
27 MERY	T ROULET Stéphane	
28 MOTZ	T CLERC Daniel	
29 MOUXY	T PERSON Armelle	
30 MOUXY	T BONICI José	
31 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	
32 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
33 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
34 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
35 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
36 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
37 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
38 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
39 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
40 VOGLANS	T BERNON Martine	
41 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Claudie FRAYSSE
AIX-LES-BAINS	Nicolas POILLEUX
AIX-LES-BAINS	Christèle ANCIAUX

En visioconférence

AIX-LES-BAINS

Gilles CAMUS

LE BOURGET-DU-LAC

Gwenaëlle LE GUELLEC CARROZ

LE BOURGET-DU-LAC

Sandrine RAMEL

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 novembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 37 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 41 présents et 10 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 31 Année : 2024

Exécutoire le : 19 NOV. 2024

Publiée / Notifiée le : 19 NOV. 2024

Visée le : 19 NOV. 2024

ECONOMIE

Ouverture dominicale des commerces en 2025 Commune d'Aix-les-Bains

Monsieur le Président rappelle que la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié le code du travail en donnant la possibilité au maire de déroger au principe du repos dominical dans la limite de 12 dimanches par an (article L. 3132-26 du code du travail).

Ces dérogations doivent être prises par arrêté du maire fixant les dérogations accordées avant le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante, après avis du conseil municipal.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

La commune d'Aix-les-Bains a, par courrier en date du 15 juillet 2024, demandé l'avis de Grand Lac pour l'ouverture dominicale des commerces de détail alimentaire aux dates suivantes :

- Le dimanche 12 janvier 2025,
- Le dimanche 23 février 2025,
- Le dimanche 13 avril 2025,
- Le dimanche 29 juin 2025,
- Le dimanche 7 septembre 2025,
- Le dimanche 2 novembre 2025,
- Le dimanche 7 décembre 2025,
- Le dimanche 14 décembre 2025,
- Le dimanche 21 décembre 2025,
- Le dimanche 28 décembre 2025.

Il est proposé de donner un avis favorable aux dérogations au repos dominical précitées, conformément à la demande de la commune.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** aux dérogations au repos dominical pour les dimanches précités, sur la commune d'Aix-les-Bains pour les commerces de détail alimentaire.

Aix-les-Bains, le 12 novembre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 68 |
| - Présents : 39 |
| - Présents et représentés : 49 |
| - Votants : 49 |
| - Pour : 49 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |



ENREGISTRÉ

Objet : dérogation ouvertures
dominicales
Réf : MPMS/GM/jg
Affaire suivie par : Julia GIVORS
Tél. : 04.79.35.80.05
Courriel : j.givors@gmail.com

Monsieur Renaud BERETTI
Président de Grand Lac
1500, Boulevard Lepic
73100 Aix-Les-Bains

Aix-les-Bains, le 15 juillet 2024

Monsieur le Président, *Renaud*

Je vous prie de trouver ci-dessous, pour avis de la communauté d'agglomération, les dates des dix dimanches concernés par la dérogation au repos dominical, relative aux ouvertures des commerces de détail alimentaire le dimanche, pour l'année 2025 sur la Commune d'Aix-les-Bains :

- les dimanches des soldes soit le 12 janvier et le 29 juin,
- le dimanche de croisement des vacances de février soit le 23 février,
- le dimanche 7 septembre, pour la rentrée des classes,
- les deux dimanches de la braderie soit le 13 avril et le 2 novembre,
- les quatre dimanches de décembre soit les 7, 14, 21 et 28 décembre.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de votre délibération.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signatures
Marie-Pierre MONTORO SADOUX
Première adjointe au maire



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 31 : Ouverture dominicale des commerces en 2025 - Commune d'Aix-les-Bains

Date de transmission de l'acte : 19/11/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 19/11/2024

Numéro de l'acte : d5227 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241112-d5227-DE

Date de décision : 12/11/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité
5.7.6. Autres